

## CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 13 septembre 2012, tenue dès 19 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville.

Présidence : M. Michel Ruchonnet, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Michel Ruchonnet, président, ouvre la séance et adresse ses salutations. Il est constaté l'absence du secrétaire et du 2<sup>ème</sup> vice-président.

M. Patrick Linder, SOC : "La fraction socialiste propose M. Vincent Scheidegger, SOC, comme deuxième scrutateur pour la séance de ce soir."

M. John Buchs, PLR : "Nous en avons discuté lors de notre séance de fraction. Il n'est pas de coutume de remplacer les vice-présidents. Nous estimons qu'il n'est pas nécessaire de proposer un remplaçant pour la séance de ce soir."

M. Michel Ruchonnet, président : "Très bien."

M. Vincent Scheidegger, SOC, prend place auprès du bureau du Conseil de ville

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 juin 2012
3. Communications du président et du maire
4. Modification du Règlement des commissions permanentes, art. 36ss (commission de la santé) : décision
5. Rapport final de la commission des finances concernant la Motion "Etude approfondie préalable des charges et recettes et de l'organisation structurelle de la commune de Saint-Imier" : décision
6. Nomination d'un membre au sein de la commission de l'équipement en remplacement de M. Roland Amstutz, démissionnaire
7. Motions et interpellations
8. Réponses aux motions et interpellations
9. Petites questions
10. Réponses aux petites questions
11. Divers et imprévu

### 1. Appel

Sont présents : M. John Buchs (PLR), M. Eric Achermann (PLR), M. Markus Leuenberger (PLR), Mme Talika Gerber (PLR), M. Vincent Brahier (PLR), M. Pierre Jeanneret (PLR), M. Daniel Müller (PLR), M. Sener Kalayci (PLR), Mme Joëlle Häller (PLR), M. Frédéric Bürki (PLR), Mme Mélanie Erard (AJU), Mme Nicole Lebois (AJU), Mme Katia Ermel (AJU), M. Jacques Vuitel (AJU), M. Jean Luc Berberat (AJU), Mme Florine Pessotto-Bueche (AJU), M. Thierry Egli (AJU), M. Silvio Dalla Piazza (AJU), Mme Aurélie Juillerat (AJU), M. Fabien Golay (AJU), M. Patrick Linder (SOC), M. Michel Ruchonnet (SOC), M. Francis Daetwyler (SOC), M. Vincent Scheidegger (SOC), Mme Christiane Baur Widmer (SOC) et M. Vital Carnal (SOC).

Sont excusés : M. Jérôme Lavanchy (PLR), M. Thierry Spring (PLR), M. Johan Wermeille (SOC), M. Sébastien Tschan (SOC) et M. Michel Bastardoz (SOC).

Conseil municipal : M. Stéphane Boillat (maire), M. Michel Jeanneret (vice-maire), Mme Aline Ruchonnet, Mme Danièle Kiener, M. Patrick Tanner, M. Christian Schluep et M. Raymond Glück.

Excusés : -

Presse : Mme Céline LoRicco Châtelain (Le Quotidien jurassien) et M. Blaise Droz (Le Journal du Jura)

Public : -

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 juin 2012

Le procès-verbal de la séance du 14 juin 2012 est approuvé à l'unanimité des membres ayant participé à la séance. M. Sener Kalayci, pas encore nommé conseiller de ville lors de la séance du 14 juin 2012, s'abstient au moment du vote.

## 3. Communications du président et du maire

M. Michel Ruchonnet, président, donne la parole à M. le maire.

M. Stéphane Boillat, maire : "A titre de communication, j'aimerais d'ores et déjà, au nom du Conseil municipal, non sans associer votre conseil, dont le premier président fut Ernest Francillon, saluer et féliciter La Compagnie des Montres Longines qui fête ses 180 ans, en invitant la population à la fin de ce mois. Le Conseil municipal est sensible à toutes les entreprises qui font vivre la localité. Par l'importance des emplois qu'elle offre, surtout en ces moments de difficultés non loin de nous, par sa culture des liens avec la commune qu'elle chérit et met en valeur jusque dans ses collections, par ses apports importants dans le financement communal indispensables et déterminants pour disposer des infrastructures qui sont les nôtres, par son développement et sa réussite mondiale acquis en dépit des crises économiques, Longines mérite assurément une mention particulière, et l'expression de notre fierté à la voir fêter à Saint-Imier un anniversaire si respectable et sa grande forme. Nous ne manquerons pas de le dire lors de la manifestation officielle et de le marquer lors des portes ouvertes qui seront organisées."

M. Michel Ruchonnet, président, n'a pas de communication à apporter.

## 4. Modification du Règlement des commissions permanentes, art. 36ss (commission de la santé) : décision

*Rapport du Conseil municipal :*

Dans sa séance du 26 avril 2012, le Conseil de ville a accepté le rapport final de la commission temporaire chargée de traiter la Motion "Définition d'une politique communale de la santé". Ce rapport préconisait la création d'une commission communale permanente de la santé. Cela implique une modification du Règlement des commissions permanentes. Un projet a été établi, puis traité par la commission temporaire chargée de traiter la motion

approuvée par le Conseil de ville. La commission sociale préavis favorablement cette modification à l'unanimité.

Les conseillers de ville ont reçu le projet de modification du Règlement des commissions permanentes. Il est proposé d'inscrire la nouvelle commission permanente dans un nouveau chapitre (L, art. 36 et 37), les art. 36ss actuels devenant 38ss. En cas d'adoption de la nouvelle réglementation par le Conseil de ville, les membres de la commission seront nommés lors de la prochaine séance du Conseil de ville.

Afin de mettre en œuvre la conclusion de la motion approuvée par le Conseil de ville, le Conseil municipal, unanime, recommande au Conseil de ville d'approuver la modification du Règlement des commissions permanentes.

*Ouverture de la discussion :*

M. Vincent Scheidegger, SOC : "Notre conseil a déjà eu l'occasion de voter une position de principe au sujet de la commission de santé demandée par la motion socialiste. Nous attaquons ce soir l'étape de la ratification, puisqu'il s'agit d'intégrer dans notre règlement la décision de notre conseil. Nous approuvons avec plaisir la proposition de la commission et du Conseil Municipal, d'autant plus qu'elle est compatible avec les prescriptions de l'Oacot en la matière. Nous saisissons l'occasion pour adresser nos remerciements à la commission temporaire pour son bon travail."

Mme Talika Gerber, PLR : "Le parti libéral radical a lu avec intérêt la proposition de modification du règlement des commissions permanentes. Nous proposons deux amendements :

Le premier concerne l'**article 36 alinéa 2** :

Par souci d'équité et de cohérence avec ce qui se fait déjà dans les différentes commissions, nous vous proposons la phrase suivante :

**"Elle est présidée par le conseiller municipal en charge du département des œuvres sociales."**

Le deuxième point concerne l'**article 37 alinéa 3** :

Notre proposition est la suivante :

**"La commission de la santé peut inviter à ses séances des personnes ressources ou/et des acteurs de la santé concernés."**

Nous vous demandons donc de soumettre au vote nos deux propositions et par la même occasion qu'avec l'acceptation dudit règlement, nous prenions acte de la dissolution de la commission temporaire chargée de traiter la Motion "Définition d'une politique communale de la santé."

M. Silvio Dalla Piazza, AJU : "C'est avec un grand intérêt que la fraction alliance jurassienne a examiné cette proposition de modification du règlement des commissions permanentes. Nous ne pouvons que saluer la volonté de définir une politique communale de la santé, et nous pensons effectivement, qu'au vu de l'importance de la tâche, il n'y a pas d'autre solution que de créer une commission permanente en charge de cette problématique. Néanmoins, concernant l'alinéa 2 de l'article 37, il nous apparaît incongru que la commission soumette directement à l'organe compétent les propositions qu'elle souhaite voir se réaliser. En principe, ce genre de décision est une prérogative de l'exécutif. Accepter ce libellé reviendrait à déléguer un pouvoir exécutif à une commission, ce qui est en contradiction avec l'esprit général de notre organisation politique. Cette prérogative doit rester en main du

Conseil municipal. En conséquence, nous proposons la modification suivante :

**Article 37, alinéa 2 :**

**"L'organe compétent, ayant pris une décision sur un préavis de la commission de promotion de la santé, peut lui confier l'exécution de tout ou d'une partie de l'action approuvée."**

Ainsi, et conformément à notre prise de position relative au rapport de la commission temporaire lors de la séance du 26 avril 2012 de notre conseil, nous approuvons la modification du règlement des commissions permanentes."

M. Francis Daetwyler, SOC : "Concernant la proposition du parti libéral radical, il apparaît que la version du règlement qui nous est proposée émane d'un consensus de la commission temporaire, dans laquelle tous les partis sont représentés et qui surtout permet un maximum de flexibilité. Les problèmes liés à la santé ne viennent pas uniquement du département des affaires sociales, mais aussi d'autres domaines. Plus le règlement sera contraignant et plus le risque de devoir le modifier, à plus ou moins court terme, sera important. Un règlement avec une formulation ouverte telle que proposée, et également en accord avec les exigences de l'Oacot, nous satisfait. Concernant la proposition de la fraction alliance jurassienne à l'article 37 al. 2, il m'apparaît que la séparation des pouvoirs est absolument respectée puisque la commission soumet à l'organe compétent des propositions comme toutes commissions. Une commission n'a pas de pouvoir de décision. Il nous apparaît que la version d'origine, qui je le rappelle est le résultat d'un consensus au sein de la commission temporaire, est préférable."

M. Stéphane Boillat, maire : "Le Conseil municipal a examiné ces questions et a décidé de suivre le préavis de la commission sociale et de la commission temporaire de la santé."

M. John Buchs, PLR : "Le parti libéral radical demande une suspension de séance de 5 minutes."

...la séance est suspendue...

M. Michel Ruchonnet, président : M. John Buchs, PLR : "Vous avez demandé une suspension de séance, avez-vous quelque chose à ajouter ?"

Mme Talika Gerber, PLR : "Oui, c'est moi qui vais répondre. Nous maintenons notre proposition des deux amendements."

M. Michel Ruchonnet, président : "Quant à la fraction alliance jurassienne ?"

M. Silvio Dalla Piazza, AJU : "Nous maintenons notre proposition d'amendement."

M. Michel Ruchonnet, président : "Alors on va essayer de faire simple. Les conseillers et conseillère de ville qui acceptent le texte tel qui vous a été présenté,... ."

...La salle réagit, la procédure n'étant pas correcte...

M. Michel Ruchonnet, président : "Vous voulez discuter chacun des articles et des amendements ?"

Mme Talika Gerber, PLR : "Vous devez d'abord faire voter les propositions qui ont été faites."

M. Michel Ruchonnet, président : "Très bien nous allons voter les propositions. Est-ce que la fraction alliance jurassienne peut répéter sa proposition ?"

M. Silvio Dalla Piazza, AJU : **"Article 37, alinéa 2 :**

**"L'organe compétent, ayant pris une décision sur un préavis de la commission de promotion de la santé, peut lui confier l'exécution de tout ou d'une partie de l'action approuvée."**

Au vote, cette proposition est acceptée par 19 voix pour, 7 voix contre. Il y a 0 abstention.

M. Michel Ruchonnet, président : "Maintenant les propositions du parti libéral radical. Nous allons les voter une après l'autre."

Mme Talika Gerber, PLR : **"Article 36 alinéa 2 :**

**"Elle est présidée par le conseiller municipal en charge du département des œuvres sociales."**

Au vote, cette proposition est acceptée par 19 voix pour, 7 voix contre. Il y a 0 abstention.

Mme Talika Gerber, PLR : **"Article 37 alinéa 3 :**

**"La commission de la santé peut inviter à ses séances des personnes ressources ou/et des acteurs de la santé concernés."**

Au vote, cette proposition est acceptée par 19 voix pour, 7 voix contre. Il y a 0 abstention.

M. Michel Ruchonnet, président : "M. le maire, maintenant que ces trois propositions ont été acceptées, comment faire ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Si la parole n'est plus demandée, il faut mettre l'ensemble du texte au vote et s'il est accepté, c'est ce texte qui entre en vigueur."

M. Michel Ruchonnet, président : "Donc, on le fait en entier ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Oui, il faut voter l'ensemble du nouveau texte qui figurera dans le règlement des commissions permanentes. C'est la votation finale."

M. Michel Ruchonnet, président, lit, avec l'aide de Mme Talika Gerber, PLR, et de M. Silvio Dalla Piazza, AJU, le texte qui figurera dans le règlement des commissions permanentes :

"Commission de la santé

art. 36

<sup>1</sup>La commission de la santé se compose de 7 membres.

<sup>2</sup>Elle est présidée par le conseiller municipal en charge du département des œuvres sociales.

art. 37

<sup>1</sup>La commission de la santé établit et préavise aux organes compétents :

- Une stratégie en vue de la promotion de la santé, tenant compte de l'ensemble des acteurs exerçant sur le territoire communal ainsi que des actions menées aux niveaux régional, cantonal et fédéral.
- Les actions concrètes utiles à la promotion de la santé pour atteindre la stratégie définie.

<sup>2</sup>L'organe compétent, ayant pris une décision sur un préavis de la commission de promotion de la santé, peut lui confier l'exécution de tout ou d'une partie de l'action approuvée.

<sup>3</sup>La commission de la santé peut inviter à ses séances des personnes ressources ou/et des acteurs de la santé concernés.

<sup>4</sup>Elle établit chaque année un rapport de ses activités, intégré au rapport de gestion."

Au vote, le texte tel qui vient d'être lu est approuvé par 19 voix pour, 7 voix contre. Il n'y a pas d'abstention.

M. Patrick Linder, SOC : "Le parti socialiste, dépositaire de la motion qui a conduit à la proposition reçue, est toujours favorable à la constitution d'une commission de la santé. Le parti socialiste n'a pas souhaité intervenir afin de respecter le travail et les propositions qui ont été faites par les commissaires, des gens qui se sont investis dans cette commission pour établir ce règlement. Voilà la précision que je souhaitais encore apporter."

M. Francis Daetwyler, SOC : "Encore juste une remarque. Avec la modification qui vient d'être acceptée ce soir, nous venons de confier des tâches d'exécution à une commission ce qui, à mon avis, n'est pas l'objet des travaux des commissions. "

#### 5. Rapport final de la commission des finances concernant la Motion "Etude approfondie préalable des charges et recettes et de l'organisation structurelle de la commune de Saint-Imier" : décision

Les membres du Conseil de ville ont reçu le rapport établi par la commission des finances concernant la Motion "Etude approfondie préalable des charges et recettes et de l'organisation structurelle de la commune de Saint-Imier" déposée le 4 mars 2010 par le parti libéral radical.

Conformément à l'art. 3 al. 1 du règlement du Conseil de ville de Saint-Imier (version antérieure au 26 avril 2012, applicable à la motion déposée), il appartient à celui-ci de prendre une décision sur la base du rapport établi par la commission compétente.

Ouverture de la discussion :

M. Patrick Linder, SOC : "Le parti socialiste croit en l'avenir de Saint-Imier. Nous souhaitons tout entreprendre pour maintenir une bonne qualité de vie dans notre village. Le parti socialiste veut faire face à ses responsabilités et à ses tâches en matière de gestion et de finances communales. Nous voulons œuvrer avec tous les moyens qui sont les nôtres pour le développement de Saint-Imier. Pour nous, il est important que nous remettions les clefs de notre village aux générations futures dans de saines conditions. Nous devons investir tout en contrôlant nos dépenses et de cette manière nous agissons pour le bien des habitants de Saint-Imier. Voilà les grands principes que nous avons suivis pour nous attaquer à la vaste étude qui nous est proposée ce soir. Le travail qui nous est fourni ce soir a impliqué toutes les commissions. Les informations qui ont été collectées sont multiples. Parfois délicates à articuler, délicates à analyser. Nous l'avons déjà relevé à de multiples reprises devant notre conseil, notre compte de fonctionnement révèle un déficit structurel qui est préoccupant. Si

nous entretenons normalement notre patrimoine communal, si nous réalisons les investissements qui sont indispensables, et j'insiste sur le mot "indispensable", si nous maintenons les prestations actuelles, et vous savez à quel point elles sont importantes à nos yeux, et bien nous nous exposons à un déficit de l'ordre de un million et demi par année. La commission des finances adresse des conclusions et des propositions à notre conseil. J'en rappelle les grandes lignes : développement de la commune (avec notamment l'engagement d'un chargé de développement), augmentation modérée de la fiscalité (alors qu'en premier lieu nous devons travailler sur les taxes immobilières), un entretien annuel du patrimoine, des nouveaux projets d'investissements (qui ont immédiatement des répercussions sur le plan fiscal), un frein à l'endettement, et puis ensuite toute une série d'autres mesures que je ne veux pas exposer ici. Ces axes de travail résonnent comme des opportunités. Des opportunités qui ont été identifiées pour que nous puissions agir. Le parti socialiste, comme les autres partis, a participé à l'élaboration de ce rapport. Comme les 7 signataires, il appuie les conclusions de la commission des finances. Comme les 7 signataires, il souhaite que ces propositions fassent l'objet d'une évaluation. C'est la raison pour laquelle nous refusons ce soir de discuter des détails de ces propositions. Elles seront étudiées au cas par cas. Ce que nous approuvons ce soir ce sont les pistes à étudier. Nous souhaitons remercier M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, dont les compétences ont été absolument déterminantes pour la réalisation de ce rapport."

M. John Buchs, PLR : "Lorsqu'un dossier est de qualité, il est d'usage de remercier les personnes qui ont contribué à son élaboration à la fin de l'intervention. Le parti libéral radical a décidé de déroger à cette tradition, surtout en tant qu'auteur de la motion. Aussi, nous tenons à remercier tout particulièrement M. le Maire M. Stéphane Boillat et M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, pour le volontarisme dont ils ont fait preuve afin de présenter un rapport complet, transparent et objectif. Les finances de la commune ont subi une IRM (imagerie par résonance magnétique), soit une analyse précise et complète de la situation financière de la commune. Une IRM est encore plus performante qu'un scanner. C'est donc encore plus précis et plus fiable pour établir un diagnostic. J'aimerais, ceci à titre personnel, également remercier mes collègues de la commission des finances pour le dialogue constructif et objectif durant les nombreuses et parfois longues séances consacrées à la motion. Le rapport que nous traitons ce soir est la réponse à la première partie de la motion. Le second thème de la motion, soit la réorganisation structurelle de la commune, aussi bien sur le plan politique qu'administratif, est en consultation. Nous saluons également la qualité du rapport, et nous nous réjouissons d'en débattre dans une prochaine séance de notre conseil.

"Dire ce que l'on fait et faire ce que l'on dit"

Cette devise est le fil rouge de la réflexion du parti libéral radical qui a longuement débattu du contenu du rapport et des propositions de la commission des finances.

Voici résumé l'essentiel de nos visions et commentaires :

1. Malgré des déficits prévus aux budgets en 2007, 2008 et 2009 et 2011, les exercices concernés bouclent avec résultat positif. Seule exception, l'année 2010, où un déficit est comptabilisé. Il est d'ailleurs probable que l'exercice 2012, malgré un déficit programmé de CHF 877'000.-, boucle avec un léger bénéfice.
2. Les résultats précités démontrent donc bien la difficulté, malgré le sérieux du travail dans l'élaboration du budget, d'évaluer de manière précise certains postes. Depuis 2007, les résultats comptables ont donc été positifs. Si le contraire était arrivé, que se serait-il passé ? Nous ne répondrons pas à cette question, chaque membre de notre conseil connaissant la réponse.

3. A l'une ou l'autre reprise, et en particulier lors du débat relatif au budget 2012, on a entendu lors de nos séances, nous citons : "La commune vit au-dessus de ses moyens". Le parti libéral radical ne partage pas ce point de vue. Nous avons en effet, une infrastructure de qualité d'une commune de 8'000 habitants. Au 31 décembre 2010, il est recensé 4'816 habitants dont 3'143 contribuables. Il découle donc de ce qui précède que nous ne vivons pas au-dessus nos moyens, mais bien que nous manquons de (bons) contribuables.
4. Il est inutile de revenir en détail sur la problématique des impôts ordinaires des personnes physiques et morales. Le graphique de la page 9 est explicite. L'évaluation des recettes fiscales des personnes morales restera à double tranchant, et dépendra de l'évolution de la conjoncture et de l'implantation de nouvelles entreprises à Saint-Imier. Néanmoins, le parti libéral radical tient à remercier les entreprises, petites, grandes ou moyennes, qui permettent d'offrir des places de travail et d'apprentissage à la population de la région et de dégager des bénéficiaires dont une partie revient sous forme d'impôts à notre commune.

#### Analyse des propositions de la commission des finances

1. Engagement d'un chargé de développement de l'habitat et de l'économie.
2. La création du poste, et son financement par l'augmentation de la taxe immobilière de 1 à 1,2 pour mille, est une proposition qui est en parfaite adéquation avec l'analyse de la situation du problème du logement à Saint-Imier.

Nous y avons cependant ajouté la composante de promotion de l'économie locale, ceci au sens large du terme, soit y compris l'ouverture de nouveaux commerces et hôtels.

Le parti libéral radical est en conséquence favorable à la création de ce poste pour une durée maximum de 5 ans. Nous demandons au Conseil municipal de porter ce poste au budget 2013. Nous sommes cependant d'avis que l'engagement soit fait sous la forme d'un mandat : soit d'une personne ou d'une entreprise spécialisée, avec évaluation annuelle des objectifs par la commission économique qui doit être chargée de l'élaboration du cahier des charges et de l'évaluation des objectifs.

3. Entretien et développement du patrimoine local

Nous rappelons ce que nous répétons depuis fort longtemps dans cette salle. Il ne faut absolument pas prendre de retard dans l'entretien et le développement du patrimoine local, même si le parc immobilier du patrimoine administratif et financier est volumineux, sans compter nos autres infrastructures : halles, piscine en plein air et couverte, jardins publics, abattoirs, ancien asile et notre important réseau routier.

Comme par le passé, le parti libéral radical, avec les moyens dont nous disposons, soutiendra les projets liés à l'entretien et au développement de notre patrimoine.

4. Investissements

La proposition de la commission des finances d'octroyer une enveloppe de 2 à 2,5 millions par année nous paraît un tantinet frileuse et timide.

Le parti libéral radical soutiendra une enveloppe de 4 millions, tout en sachant par extrapolation qu'environ 3 millions pourront être autofinancés, et un million environ devront être empruntés. Cependant il faut savoir que le million emprunté augmentera de CHF 200.- par année la dette par tête d'habitant.



Quant aux nouvelles infrastructures, par exemple une salle de sports avec mille places pour les spectateurs, d'un coût estimé par exemple à 10 millions. Il y a à notre avis deux pistes à explorer pour son financement :

- c'est un projet régional, pas nécessairement localisé à Saint-Imier, et financé par plusieurs communes du Vallon ou
- le projet est uniquement financé par Saint-Imier. Il en découle que lors de l'acceptation du projet, le Corps électoral accepte une augmentation de la quotité d'impôts pour assurer le financement et les charges supplémentaires induites par le nouveau bien-fonds.

## 5. Dette par habitant

Les taux hypothécaires sont au plus bas. Pour combien d'années encore ? Personne dans cette salle ne peut répondre à cette question. Néanmoins, il faut rester prudent et attentif au maintien d'une dette par habitant supportable. De 2007 à 2011, la dette par tête d'habitant a augmenté de 68 %, passant de CHF 1'794.- à CHF 3'023.-.

Cette substantielle augmentation est cependant à relativiser car pour l'instant nous sommes dans la moyenne inférieure de l'endettement des communes bernoises.

Nous soutenons la proposition de la commission des finances qui propose de limiter la dette à CHF 4'500.- par habitant.

## 6. Frein à l'endettement

La proposition présentée par la commission des finances est réaliste. Nous sommes cependant optimistes et espérons que les mesures qui seront décidées, aussi bien sur le plan financier que de l'organisation structurelle nous éviteront d'avoir recours à cette solution, qui provoque de grosses frustrations, et parfois de vives tensions dans sa mise en œuvre.

## 7. Hausse de la quotité.

La proposition qui est faite par la commission des finances est le bon sens même. Nous réalisons du bénéfice lors des derniers exercices comptables. Le corps électoral ne comprendrait donc pas qu'on propose une augmentation de quotité.

D'autre part, toute augmentation de quotité pour la classe moyenne est une diminution de son pouvoir d'achat.

Nous sommes du même avis que la commission des finances. L'augmentation éventuelle ne devrait pas intervenir avant l'exercice 2014, à moins que l'évolution, parfois très rapide, des charges de la péréquation financière, nous y oblige.

## Une proposition et une question

### 1. Moratoire : La commune ne crée aucun poste jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2015

5967,5% sont actuellement libérés et occupés par 71 employés. Nous demandons qu'aucun poste supplémentaire ne soit créé jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2015, qui devrait coïncider avec la mise en œuvre de la nouvelle organisation structurelle de la commune. Cette dernière devrait être plus efficiente, on ne devrait donc pas avoir une augmentation de postes, plutôt le contraire... .

Dans l'intervalle, nous demandons que chaque poste qui sera vacant soit évalué avant d'être remis au concours. Nous lançons également un appel à plus de polyvalence, tout d'abord au sein de l'administration et entre les services techniques et les travaux publics.

Si le canton devait accorder et payer de nouveaux postes nécessaires dans le domaine social, il est évident qu'ils ne seront pas concernés par le moratoire.

Nous suggérons au Conseil municipal d'étudier la création d'un pool des agents techniques des différents bâtiments, aussi bien scolaires que municipaux.

A notre connaissance, les services techniques ne forment pas d'apprentis, et le manque de professionnels qualifiés dans les professions concernées se fait cruellement sentir. En conséquence, nous demandons que nos services forment des apprentis, au moins dans le secteur de l'électricité.

## 2. Charges salariales : La commune est un bon employeur

Un premier constat : la lecture attentive de la comparaison des diverses charges salariales entre les communes de Saint-Imier, Tramelan, Moutier et La Neuveville démontre clairement que la commune de St-Imier verse des contributions nettement plus élevées que les autres communes comparées dans la participation aux primes de la caisse maladie, des primes d'assurance accident (LAA) non professionnelle, primes d'assurances indemnités en cas de maladie.

Le parti libéral radical est d'avis que c'est un acquis pour le personnel et qu'il serait malvenu de priver les fonctionnaires communaux de ces prestations. Mais il est utile de rappeler, par ces temps difficiles, et pour un certain nombre de salariés de la région et de notre pays, qu'en principe les emplois sont garantis à la commune.

## 3. Question : Caisse de retraite

Le personnel communal est affilié à la caisse de retraite PREVIS qui au 31 décembre 2010 avait 16'275 assurés et un degré de couverture de 94,15 %, avec un rendement global des placements de 2,56 %.

En parcourant les 64 pages du rapport annuel 2010 de PREVIS, nous avons été interpellés par le fait qu'au 31 décembre 2014, la primauté de prestations sera supprimée (page 15 du rapport).

Dans un commentaire du même rapport on peut y lire que, nous citons : "La suppression de la primauté de prestations a pour conséquences qu'au cours des trois prochaines années (2011 à 2013), les employeurs concernés devront traiter avec leurs salariés la question du passage à la primauté de cotisations dans un esprit paritaire".

Nos questions :

1. Y aura-t-il une augmentation des charges du 2<sup>ème</sup> pilier pour l'employeur et pour le salarié ?
2. Les rentes, dès 2014, par rapport au système actuel seront-elles augmentées, diminuées ou maintenues ?

## Conclusion

Le parti libéral radical unanime approuve le rapport et le classement de la motion pour la partie qui concerne les finances. "

M. Stéphane Boillat, maire : "Je vais prendre position s'agissant du moratoire. Le Conseil municipal, chaque fois qu'un poste se libère, se pose la question de son remplacement et des possibilités existantes. Cette manière de faire a été appliquée pour le remplacement de la cheffe de l'agence AVS, dans le cadre de la police administrative, et également lors de l'engagement du concierge de l'école à journée continue. La commission des bâtiments et des installations sportives s'est également posée des questions s'agissant des remplacements à la piscine et la patinoire. Concernant la caisse de retraite, Previs a connu, comme nombre d'autres caisses, une baisse assez importante de son taux de couverture puisqu'il était supérieur à 100 %, et qu'il est maintenant de l'ordre de 94 %, ce qui l'a incitée à remonter à 100 %. Des mesures ont été indiquées en août 2011. Il s'agit du passage obligatoire du système de la primauté de prestations au système de primauté de cotisations et de la réduction des taux de conversion et taux technique d'intérêt. Dès que ces mesures nous ont été communiquées, nous en avons informé l'ensemble du personnel. Maintenant, l'entrée en vigueur de ces mesures se fera de manière échelonnée. Pratiquement, en ce qui concerne la primauté du passage aux cotisations, la mesure la plus importante devrait intervenir en 2014 et on devrait pouvoir recevoir au printemps prochain l'ensemble des modèles applicables, puisqu'il y a plusieurs possibilités, plusieurs taux, et plusieurs couvertures. Nous allons ensuite soumettre et discuter avec le personnel pour voir quel est le modèle le plus adapté. Maintenant si l'on répond à vos questions, est-ce que les rentes 2014 seront différentes ? Pour les rentiers, à mon avis non. Par contre, il est tout à fait possible que, selon le modèle choisi, les perspectives des rentes en primauté de cotisations avec la baisse des taux d'intérêt et de conversion soient moindres. Par contre, de combien, cela dépendra du type de modèle choisi, puisqu'il y en a 7 ou 8, je ne sais plus exactement. La baisse pourra être plus ou moins importante ou atténuée. Ceci amène la réponse à la question suivante : est-ce que les charges pour les employeurs ou employés vont être différentes ou augmenter ? Le montant des charges va dépendre du modèle qui sera choisi. Il y a peut-être des modèles où on réalisera des économies, alors que les rentes sont plus faibles ; ou des modèles où les charges sont supérieures et les rentes moins touchées que dans les autres modèles."

M. John Buchs, PLR : "Merci M. le maire pour ces réponses précises."

M. Michel Ruchonnet, président : "Alors, M. John Buchs, PLR, juste une petite remarque du président. Vous avez mis dans votre intervention cette histoire de moratoire etc... . Ce soir, nous devons nous prononcer sur le rapport de la commission des finances. Pour une prochaine fois, je vous propose de formuler vos remarques sous forme, par exemple, d'une interpellation. Je remercie M. le maire pour sa courtoisie et son savoir qui nous a permis d'avoir une explication sur le sujet. Maintenant, si l'on peut revenir sur le sujet du vote que nous devons faire, je vous remercie."

M. John Buchs, PLR : "Nous avons intégré ceci dans notre intervention sous forme d'une proposition au Conseil municipal. Nous sommes satisfaits de la réponse qui nous a été donnée. Le Conseil municipal applique déjà un moratoire, si j'ai bien compris."

M. Stéphane Boillat, maire : "Le moratoire serait quelque chose de systématique. Nous appliquons la réflexion lorsqu'un poste se libère. Nous ne pouvons pas vraiment parler de moratoire systématique. Par exemple, nous avons eu une démission récente au service social et nous avons mis immédiatement le poste au concours, car il est absolument nécessaire. Nous ne nous sommes pas posés de question. Dans cette situation, la question du moratoire n'est pas intervenue."

M. John Buchs, PLR : "Nous acceptons le rapport en y intégrant la réflexion du moratoire. Ceci ne pose aucun problème."

M. Francis Daetwyler : "Encore quelques mots si vous me le permettez. Notre collègue M. John Buchs, PLR, a parlé au début de son intervention de l'IRM. Je ne suis pas médecin."

Il y a un médecin dans la salle qui pourra nous apporter son éclairage sur ce qu'est l'IRM. Maintenant, concernant les finances de la commune et son évolution. M. John Buchs, PLR, on comprendrait difficilement, ou il serait difficilement compréhensible pour nos concitoyens, que l'on doive augmenter la quotité lorsque la commune fait du bénéfice. Il n'est pas facile non plus d'expliquer à nos concitoyens que, même si la commune fait du bénéfice, cela n'empêche pas le fait que l'endettement augmente et ce, dans des proportions importantes. L'évolution de la dette n'a rien de rassurante. Nous sommes peut-être meilleurs que d'autres communes, mais je crois que l'augmentation de notre dette est aussi plus rapide que dans d'autres collectivités. Concernant le rapport en général. Il y a beaucoup de choses là dedans. Il y a à boire et à manger. Nous constatons un petit paradoxe dans la mesure où simultanément et dans le même souffle on demande un moratoire sur le renouvellement ou l'engagement de personnel et puis, en même temps, on demande la création d'un chargé de mission ou d'un chargé de développement qui serait un nouveau poste, même si l'on explique qu'il pourrait être financé autrement. Nous avons aussi noté avec beaucoup d'intérêt qu'une des tâches de ce nouveau poste pourrait être de s'intéresser au développement du commerce. Il n'y a pas si longtemps la majorité de ce conseil a refusé une motion socialiste allant dans ce sens. Les idées évoluent et ce qui n'était pas faisable il y a quelques mois le devient maintenant."

M. John Buchs, PLR : "Je ne vais pas répondre à mon collègue M. Francis Daetwyler, SOC, n'ayant pas tout décodé et compris ce qu'il a dit. Je lirai attentivement le procès-verbal et lui répondrai lors de la prochaine séance."

M. Michel Ruchonnet, président : "Alors, M. John Buchs, PLR, puisque M. Francis Daetwyler, SOC, a fait allusion à l'IRM, sachez que l'IRM fait partie des examens lecteurs dépendants. On tire une image. Ce qui est important ce n'est pas l'appareil qui fait l'IRM, mais c'est celui qui le lit. Donc, il peut ne pas voir des évidences, il peut voir des choses qui n'existent pas. Une IRM a un pouvoir de résolution qui n'est pas dans l'infiniment petit, donc une IRM rate aussi des choses. Je voulais juste vous le dire du point de vue philosophique. Celui qui lit l'IRM fait le rapport."

M. Michel Ruchonnet, président : "La fraction alliance jurassienne, excusez-nous, on vous a oublié."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Nous pouvons aller boire un café si vous voulez en attendant. Je reviens peut-être au rapport. Je vais être un peu plus bref je vous le dis tout de suite. L'équation que l'administration des finances nous propose de résoudre, à savoir parvenir à juguler le déficit structurel actuel, n'a visiblement pas qu'une solution et c'est pourquoi la commission des finances propose plusieurs pistes qui nous ont semblé tout à fait pertinentes. Partant du constat que les conclusions du rapport Jeanrenaud n'ont pas pu être validées, et que par conséquent les économies proposées ne sont pas avérées, la commission a auditionné les commissions permanentes en leur demandant dans leur département de proposer des mesures d'économie et de présenter leur vision stratégique. A lire leurs rapports, il n'y a quasiment aucune ligne de leur budget qui pourrait être biffée. Au contraire, chacune serait plutôt désireuse de disposer de davantage de ressources pour mener à bien les tâches qui lui incombent. Ainsi une des conclusions du rapport de la commission de l'économie et du tourisme, par ailleurs de très bonne facture, souligne (je cite) "qu'une commune qui n'investit pas, c'est une commune qui ne progresse plus et qui recule si les autres investissent". La fraction alliance jurassienne souscrit totalement à cette affirmation, persuadée qu'en étant plus attractive, Saint-Imier augmenterait sa population, ce qui rendrait l'équation de départ plus facile à résoudre à moyen terme, et là je rejoins M. John Buchs, PLR. A la suite de ces auditions, et après mûres réflexions sans aucun tabou, les membres de la commission des finances, largement soutenus par l'administrateur des finances M. Mario Castiglioni que nous profitons ici de remercier pour son immense travail, nous proposent ce soir de nous prononcer sur ses conclusions en 6 points. La fraction alliance jurassienne partage aussi l'avis qu'il faut dans un premier temps essayer de

maintenir toutes les prestations actuelles en encourageant les économies possibles dans la gestion des enveloppes budgétaires, tout en sachant que ces économies ne résoudre pas le problème de notre déficit structurel. La fraction alliance jurassienne approuve aussi la mesure visant à mandater une personne chargée de développer l'habitat et l'économie financée par une augmentation de la taxe immobilière de 2 points (de 1‰ à 1.2 ‰ de la valeur officielle). Nous sommes persuadés qu'en attirant de nouveaux bons contribuables, le problème du déficit serait moins préoccupant. Une augmentation de la quotité ne nous paraît, par contre, pas pertinente en l'état actuel de la situation. Si l'on se réfère à l'équation de départ, il manquerait 3 dixièmes pour combler notre déficit structurel. Rejoignant l'avis de la commission des finances, nous refusons une telle hausse d'impôt pour l'instant et pourrions souscrire à une augmentation de 1 dixième pour l'instant, pour fixer la quotité à 1.85. Nous attendrons cependant encore le résultat des votations cantonales du 23 septembre 2012 avant de nous prononcer définitivement sur cette hausse, en proposant au Corps électoral d'accepter l'initiative : "Des impôts équitables pour les familles" qui vise à compenser l'allègement de la fiscalité décidé par le Grand Conseil en 2010 et qui a eu des répercussions désastreuses sur les finances cantonales et communales. Un point sur lequel, par contre, notre fraction n'est pas d'accord avec la commission des finances, c'est la mise en place à Saint-Imier d'un système de frein à l'endettement. Nous estimons qu'une commune doit pouvoir conserver la liberté d'emprunter si elle le désire, notamment pour relancer l'économie régionale en cas de crise majeure. Elle ne doit pas être bridée par une limite inscrite dans un règlement. Cela ne signifie pas que nous soyons inconscients et que nous ne porterons pas une attention particulière à l'évolution de l'endettement communal qui est tout à fait supportable pour l'instant. Nous avons bien compris qu'en adoptant ce rapport nous n'approuvons pas officiellement le train de mesures proposées. Cependant ce commentaire nous lie de facto à l'acceptation (ou pas) desdites mesures lorsqu'elles seront soumises au Conseil de ville. Nous prenons ici un engagement ferme à les soutenir. Je termine en remerciant mes collègues de la commission des finances pour le travail effectué dans l'élaboration de ce rapport, notamment de notre maire, ainsi que des membres de commissions permanentes. Ce fut une tâche de longue haleine, fort intéressante, mais fort complexe aussi et j'espère au nom de la fraction que les propositions faites ce soir porteront leurs fruits sans que nous ne devions augmenter les impôts de manière conséquente et sans que nous ne devions renoncer à certaines prestations et certaines infrastructures qui font de Saint-Imier une commune où il fait encore bon vivre."

M. Michel Ruchonnet, président : "Encore juste une petite phrase. Lors de ma petite causerie d'investiture j'avais comparé notre conseil à un bateau. Nous sommes allés nous promener dans quelques îles. Heureusement, nous n'avons pas trouvé de rochers comme à Giglio. Nous allons maintenant voter le rapport tel qu'il est présenté aux pages 1 à 13, chiffres romains, avec leurs conclusions dans leur ensemble."

Au vote, le rapport final de la commission des finances concernant la Motion "Etude approfondie préalable des charges et recettes et de l'organisation structurelle de la commune de Saint-Imier" est accepté à l'unanimité.

M. Michel Ruchonnet, président : "Nous allons naviguer en eaux plus tranquilles avec le point suivant."

#### 6. Nomination d'un membre au sein de la commission de l'équipement en remplacement de M. Roland Amstutz, démissionnaire

M. Daniel Müller, PLR : "En remplacement de M. Roland Amstutz, PLR, démissionnaire, le parti libéral radical propose de nommer M. Jérôme Lavanchy, PLR, comme membre au sein de la commission de l'équipement."

Au vote, M. Jérôme Lavanchy, PLR, est nommé à l'unanimité.

## 7. Motions et interpellations

M. Michel Ruchonnet, président, informe n'avoir reçu sur le bureau du Conseil de ville aucune motion. Il y a différentes interpellations.

M. Francis Daetwyler, SOC : "Interpellation intitulée : "La loi des marchés doit-elle condamner l'indépendance communale". Les communes de la Charte (Delémont, Moutier, La Neuveville, Tramelan, Saint-Imier) ont désigné leur fournisseur de courant pour les années 2013, 2014. Sans avoir consulté La Goule, elles ont attribué leur commande à un autre grand groupe. C'est pour le parti socialiste une attitude inacceptable vu l'importance de cette entreprise dans notre commune. D'autres parmi vous vont poser des questions précises et nous serons curieux d'en connaître les réponses. Pour nous les points suivants sont essentiels :

- En privilégiant un grand groupe, même si celui-ci a un lien avec La Goule, la commune indique qu'elle est prête, pour quelques sous (et ce n'est pas prouvé) à perdre la richesse qu'elle possède chez elle. En extrapolant on pourrait avoir du souci pour l'hôpital (pourquoi ne pas tout grouper dans un grand centre, ce serait peut être source d'économies), pour le ceff (pourquoi pas un grand campus à Bienne). La loi des marchés ne doit pas dominer dans nos réflexions et pénaliser le développement de Saint-Imier.
- En privant La Goule de plus d'un million de francs de recette, nous affaiblissons de façon claire cette entreprise qui est un pion essentiel dans une stratégie d'indépendance énergétique pour Saint-Imier. C'est devenir totalement dépendant des grands groupes et, malgré toutes les belles promesses, ne plus contrôler la provenance du courant.
- Si La Goule adopte les mêmes principes et place son siège social dans la commune fiscalement la plus attractive du Jura ou du Jura bernois, les économies faites par la baisse du prix du kwh couvriront-elles la perte des recettes fiscales ?
- Laisser le pouvoir de décision à un groupe de communes c'est clairement former un syndicat de communes donc de perdre un pouvoir de décision important pour une commune qui se veut terre d'énergies.
- La commande de courant se fait désormais selon un profil de consommation. Cela signifie que Saint-Imier doit commander par tranches journalières son courant, soit un certaine quantité de, par exemple 7 h 00 à 11 h 00, puis une autre valeur de 11 h 00 à 13h00, etc... . Les achats de courant se faisant actuellement comme à la bourse, une commande telle qu'effectuée pour 2013 et 2014 est particulièrement risquée et requiert les compétences d'une personne très hautement qualifiée. Si la commune a acheté trop d'énergie elle devra la revendre très certainement à perte et si elle n'en a pas acheté suffisamment elle devra payer un prix élevé. Saint-Imier prend de grands risques de pertes importantes si le profil comporte des erreurs ou si durant les deux années qui viennent les conditions de consommation évoluent.

Le parti socialiste demande que la commune prenne contact rapidement avec La Goule (soit son directeur, soit le président du conseil d'administration M. Mario Annoni) pour analyser la situation et éviter que cette décision n'entraîne des conséquences irrémédiables"

M. John Buchs, PLR : "Je souhaite rappeler que nous avons déposé une interpellation allant dans le même sens ce mardi au Conseil municipal. Je pense que nous aurions pu la traiter en priorité."

M. Michel Ruchonnet, président : "J'ai découvert votre interpellation aujourd'hui. Celle du parti socialiste je l'ai déjà reçue depuis un moment. Je suis désolé, je ne mets pas des gens en avant. Je prends les interpellations comme elles arrivent sur le bureau du Conseil de ville."

M. John Buchs, PLR : "C'est parfait, nous avons compris. Alors, interpellation intitulée : "Pourquoi la Société des forces électriques de La Goule n'a-t-elle pas reçu une demande d'offre pour l'achat de l'énergie (électricité) pour 2014 et 2015 ? Et non pas 2013, 2014, comme indiqué par la fraction socialiste. Depuis des décennies, La Goule est le fournisseur historique de l'électricité à la commune de Saint-Imier. Cette relation commerciale se terminera cependant en décembre 2013. En effet, la commune achètera pour 2014 et 2015 son énergie aux FMB. Selon un rapport du chef des services techniques de Saint-Imier, trois appels d'offres ont été faits pour les années 2014 et 2015. La Goule, dont le siège est à Saint-Imier n'a reçu aucune demande d'offre. Ceci est pour le moins surprenant, inélegant et d'une maladresse crasse envers un partenaire fiable durant des décennies. La Goule c'est :

- 41 collaborateurs, dont 4 apprentis et 2 stagiaires de maturité;
- 12 collaborateurs domiciliés (donc contribuables) à Saint-Imier, sans compter les retraités;
- 6 immeubles avec 25 appartements bien entretenus par des artisans de la place;
- environ CHF 100'000.- d'impôts par année sur le bénéfice versés à la commune de Saint-Imier;
- une diminution du chiffre d'affaires de la société d'environ 1,5 millions par année, en tous les cas pour les années 2014 et 2015;
- un impact socio-économique important pour la région.

Des renseignements obtenus auprès de l'entreprise, il ressort que cette dernière aurait été en mesure de fournir l'énergie à la commune de Saint-Imier au même prix que le fournisseur choisi pour 2014 et 2015. Je suppose qu'on aurait encore pu "grappiller" quelques dixièmes de centimes lors des négociations. Ainsi le prix de l'électricité aurait encore baissé pour les habitants et entreprises de Saint-Imier. Nous sommes naturellement inquiet, car il est très facile, comme l'a relevé M. Francis Daetwyler, SOC, pour une société anonyme de changer son siège, il en découlerait une perte économique, financière, en savoirs et savoir-faire pour la commune de Saint-Imier et ses habitants. Nous attendons du Conseil municipal des réponses aux questions suivantes :

1. Le Conseil municipal était-il informé qu'aucune demande d'offre n'allait être demandée à la Société des forces électriques de La Goule pour 2014 et 2015 ?
2. A qui les trois offres ont-elles été demandées ? La commission de l'équipement a-t-elle étudié ces offres ?
3. Qui a pris la décision d'attribuer à un nouveau fournisseur la fourniture d'électricité pour la commune de Saint-Imier pour 2014 et 2015 ?
4. Dans une lettre adressée à un fournisseur potentiel par la Chartre (Moutier-Delémont Tramelan-La Neuveville-Develier-Nods-Lamboing et Saint-Imier), il est fait mention qu'une société d'approvisionnement, vraisemblablement une SA, détenue à 100 % par les communes partenaires sera créée et fournira l'électricité aux communes partenaires. Le Conseil municipal a-t-il donné son accord à la constitution de cette société ? C'est l'occasion de rappeler que le parti libéral radical est totalement opposé à la création d'une

telle société dont le coût de fonctionnement (il faudra du personnel) ne sera pas gratuit et en définitive n'aura plus aucun moyen d'influencer son coût de l'énergie et perdra toutes les possibilités. Si nous voulons maintenir notre service d'électricité (et des emplois, un service de proximité et de qualité), c'est d'ailleurs la vision du parti libéral radical, nous devons continuer à pouvoir prendre les décisions qui en découlent à Saint-Imier, et non pas transmettre une partie du pouvoir à des tiers.

5. Dans le cadre du projet de fusion qui regroupe les communes de Cortébert à la Ferrière, La Goule est le distributeur de l'énergie pour toutes les communes, excepté Saint-Imier. Nous demandons au Conseil municipal d'étudier la question de la fourniture d'énergie dans le cadre d'une éventuelle fusion de cette éventuelle future entité.
6. Quelles honoraires ont été versés à l'entreprise BET Dynamo Energie SA pour sa collaboration à l'élaboration des tarifs d'électricité 2012 ? Quelle contribution a été versée à la Charte pour 2012 ?

Je relève encore que dans le rapport qui a été remis aussi bien à la commission de l'équipement qu'à la commission des finances, en page 3, nous lisons : "Suite à l'acceptation du Conseil municipal, cette nouvelle stratégie a débuté en août 2011 et s'est poursuivie avec 3 appels d'offre pour 2014 et 2015 afin de profiter des prix du marché particulièrement bas. Grâce à ces attributions, nous avons d'ores et déjà une vision précise de nos prix d'approvisionnement 2013 et 2015.". Il n'est fait mention nulle part dans le rapport qui est en ma possession que nous avons acheté qu'une partie de l'électricité pour 2014 et 2015, et qu'on pourrait éventuellement se rattraper. Je tiens à préciser ceci."

M. Michel Ruchonnet, président : "Juste pour la compréhension de tout le monde, le texte que vient de nous lire M. Johns Buchs, PLR, fait partie de son interpellation au nom du parti libéral radical."

M. John Buchs, PLR : "Tout à fait, du parti libéral radical unanime."

M. Michel Ruchonnet, président : Très bien, unanime. Donc, nous avons deux interpellations qui vont dans le même sens."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Je vais donc répondre aussi bien à l'interpellation de M. Francis Daetwyler, SOC, qu'à celle du parti libéral radical, en partie en tout cas, et puis vous me poserez des questions par la suite si ma réponse n'est pas complète."

Préambule :

Depuis l'ouverture du marché de l'électricité en 2009, un grand nombre de paramètres a changé pour les producteurs et les distributeurs d'électricité. C'est tout particulièrement le cas dans le domaine de l'approvisionnement (les achats en gros) en électricité. En effet, les aspects liés à la taille du distributeur et la manière d'acheter l'énergie ont un impact très important sur le prix obtenu. Les communes du Jura bernois et du Jura propriétaires de leur réseau électrique et distributrices d'électricité ont, dès l'année 2000, voulu anticiper ces enjeux en signant la Charte de l'électricité. Une des premières actions de ce groupement a été d'aller discuter avec le groupe FMB qui est le fournisseur historique de l'ensemble des communes de la Charte soit directement soit, dans le cas de Saint-Imier, par l'intermédiaire des forces électriques de La Goule. Rappelons que cette société est détenue à environ 80 % par les FMB. Quelques années plus tard, la quasi-totalité des distributeurs du groupe FMB (près de 130 distributeurs) ont rejoint l'actionariat de la société Youtility SA. C'est sous la coordination de cette dernière qu'ont été organisés plusieurs appels d'offres groupés qui ont permis d'acquérir l'électricité pour les années entre 2009 et 2013. Durant ces procédures, ce sont les FMB qui ont fait des offres pour l'ensemble des partenaires Youtility, services



techniques de Saint-Imier et Société des forces électriques de La Goule (SEG) comprises. Les contrats d'achat ont ensuite été signés entre chaque distributeur et son fournisseur historique. Dans le cas de Saint-Imier, les FMB ont permis à La Goule de rester le partenaire contractuel avec la commune. Il faut en effet savoir que la SEG ne produit que 20 % environ de ses ventes d'énergie et qu'elle acquière le reste de ses besoins auprès des FMB. En août 2012, un nouvel appel d'offres de Youtility a été lancé pour la fourniture de 20 % des besoins des distributeurs actionnaires pour l'année 2013. La manière de procéder a fait que les offres proposées étaient peu attractives. Plutôt que de signer une telle proposition, le comité stratégique de la Charte a proposé aux exécutifs des communes membres de lancer un appel d'offres commun. Parmi les sociétés contactées, le groupe FMB a finalement été choisi afin de privilégier le fournisseur historique des communes de la Charte bien que son offre n'ait pas été la meilleure dans l'absolu. Comme par le passé, nous attendons que la partie pour Saint-Imier de ce contrat d'approvisionnement soit également confiée à La Goule ce qui a été le cas depuis 2009 par les FMB. Mais cette décision est de la compétence de cette entreprise privée. Relevons encore que la décision de la Charte de procéder à cet appel d'offres a permis d'économiser globalement plusieurs centaines de milliers de francs et d'en faire bénéficier nos clients. La situation du marché de l'électricité étant favorable durant le premier semestre 2012, les Conseils municipaux des membres de la Charte ont donné procuration aux conseillers en charge du département gérant le service de l'électricité ainsi qu'à leur chef de service pour réaliser certains appels d'offres concernant une partie de l'approvisionnement des années 2014 et 2015. Je réponds ainsi directement à la question finale de M. John Buchs, PLR, c'est-à-dire pour l'approvisionnement des années 2014 et 2015, 20 %, la bande, la première bande de 20 %. Les prix intéressants obtenus ont permis d'une part de proposer une baisse des tarifs 2013 de l'électricité de près de 4 % pour l'ensemble des clients des services techniques de Saint-Imier. D'autre part, ces achats nous ont également permis de proposer des contrats à prix concurrentiels pour nos plus grands clients pour les années 2013 à 2015. On voit par ces exemples que la maîtrise de la technique d'achat de l'énergie électrique qui permet d'élaborer une stratégie d'acquisition est fondamentale si on veut rester un acteur sur le marché et maintenir un service de l'électricité performant rapportant des revenus à son propriétaire.

Je réponds maintenant aux questions de M. Francis Daetwyler, SOC, se mêlant aux questions du parti libéral radical :

1. Le transfert du contrat d'approvisionnement de 20 % des besoins de Saint-Imier pour 2013 du groupe FMB à la SEG comme lors des appels d'offres précédents est une décision dans les mains du groupe FMB.
2. Un appel d'offres pour de l'énergie électrique diffère sensiblement de ceux organisés dans d'autres domaines. Une fois les quantités définies par l'acheteur une offre est demandée à plusieurs fournisseurs. Afin de limiter les coûts supplémentaires destinés à couvrir les risques (et obtenir un prix plus bas) existant entre la proposition de l'offre et la décision de l'acheteur, l'offre n'est en générale valable qu'une heure. C'est pour cette raison qu'une consultation traditionnelle des commissions n'est plus possible car beaucoup trop coûteuse. Par exemple, l'offre de Youtility d'août 2011 qui laissait 3 semaines de délais de réflexion était beaucoup moins intéressante que celle obtenue par la Charte avec un délai de décision d'une heure. Lors des mises au concours des offres ont été demandées à au moins 5 producteurs majeurs d'électricité en Suisse (FMB, Axpo, EGL, ATE, ENalpin en août 2011).
3. Les offres retenues pour 2014 et 2015 ont toutes été adjudgées au groupe FMB qui a fait les propositions globalement les plus intéressantes. Comme une part importante de nos besoins 2014 et 2015 reste encore à couvrir, nous incluons La Goule dans les participants aux appels d'offres de la Charte si le transfert du contrat n'est pas réalisé par les FMB. Sur cela nous n'avons aucune prise.

4. Un important projet concernant le futur de la Charte et de ses membres est en cours d'étude et de consultation. Suite à sa validation par le Comité stratégique de la Charte (composé de représentants politiques de chaque commune), le projet a été présenté aux exécutifs de chaque commune avant les vacances d'été. Le Conseil municipal de Saint-Imier a pris la décision de transmettre ce dossier aux commissions de l'équipement et des finances afin qu'elle le préavise. La commission des finances ayant mis ce dossier à l'ordre du jour de sa séance du 21 septembre 2012, il est prématuré de donner des informations sur ce projet aujourd'hui afin de respecter le bon déroulement de la procédure en cours.
5. Les implications d'une éventuelle fusion des communes du Haut-Vallon de Saint-Imier dans le domaine de la vente de l'électricité devront être étudiées de manière détaillée.
6. Les honoraires payés à ce consultant qui a apporté des conseils très pointus dans le calcul des tarifs 2013 s'élève à CHF 5'000.- (montant plafond). A titre de comparaison, il convient ici de rappeler que les coûts pour du soutien externe dans le calcul des tarifs de l'électricité sont passés de plus de CHF 50'000.- en 2009 à 10 fois moins cette année en raison des compétences acquises par notre service de l'électricité. La contribution versée à la Charte en 2011 et en 2012 correspond au montant prévu dans le budget de la commune soit CHF 18'861.55 en 2011 et environ CHF 20'000.- en 2012.

En conclusion permettez-moi de dire que je suis certes touché quand on parle de 41 collaborateurs de La Goule, mais sur les 41, d'après nos calculs, près de 92 % d'entre eux, une immense majorité d'entre eux, travaillent sur l'entretien du réseau de La Goule et n'ont absolument rien à voir avec l'achat ou la vente d'énergie électrique."

M. John Buchs, PLR : "Le parti libéral radical ne veut pas prendre position. Nous remercions le conseiller municipal pour les réponses apportées. Malheureusement, la plupart des informations qui nous ont été données sont sensiblement différentes sur le fond de celles que nous avons obtenues de La Goule encore cette après-midi. Par exemple, la question que vous soulevez concernant l'attribution d'un contrat aux FMB qui serait transmis à La Goule. La Goule n'est pas d'accord avec ceci. Ils ont la liberté, c'est une société anonyme, de faire ceci. Vous nous dites : "on a demandé 5 offres". Dans le rapport que j'ai ici, signé par le chef de service, on dit : "3 appels d'offre pour 2014 et 2015". On ne nous dit pas qu'on a acheté qu'une partie du ruban. Donc, on ne veut pas continuer la discussion. La situation est alarmante pour nous, car avec ce système-là et bien, lorsque nous en avons délibéré lundi soir, nous pourrions très bien imaginer que lors d'une prochaine séance nous proposons que l'on sorte de l'administration communale les services techniques, service de l'électricité, pour en faire une SA. Nous voulons que cette entreprise reste de proximité. Ceci nous paraît important. Ce que je suggère au Conseil municipal, vu la situation difficile dans cette affaire, c'est qu'il y ait un entretien le plus rapidement possible entre la direction de La Goule et une délégation du conseil d'administration, car le conseil d'administration a délibéré sur cette affaire et enverra certainement une lettre prochainement à la commune."

M. Stéphane Boillat, maire : "Dans cette affaire délicate le souci premier a été de fidéliser et conserver les grands clients qui devenaient éligibles et qui auraient pu nous quitter à la fin de l'année. C'est vrai que la problématique, et je le reconnais, vient des appels d'offre. Dans le système initial avec Youtility, FMB transmettait les contrats obtenus à La Goule. Il semble que cet élément-là ne soit plus d'actualité. Dans ces conditions, il est clair que La Goule sera associée aux appels d'offre. D'autre part, vous avez souhaité, et je pense que c'est important, qu'il y ait un contact. Nous organiserons ce contact pour expliquer ce que nous avons fait et connaître aussi, de manière claire, la position de cette entreprise. Nous avons d'excellents contacts. Nous travaillons aussi dans d'autres domaines avec Espace découverte Energies. Donc il n'est pas de notre intention de prêter cette entreprise. D'une certaine manière, c'est peut-être un peu naïf, quand les appels d'offre ont débouché sur le choix des FMB, c'était presque un soulagement parce que nous pensions que FMB

transmettrait à La Goule le contrat pour Saint-Imier. Malheureusement, peut-être n'est-ce pas le cas. Alors, je souhaite en discuter et lever les équivoques."

M. John Buchs, PLR : "Merci."

M. Francis Daetwyler, SOC : "Je vais être bref. Je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce qu'a dit M. John Buchs, PLR, tout à l'heure. Je constate que la situation dans le marché de l'électricité conduit à des contradictions quasiment insolubles entre une fonction d'acheteur et une fonction de vendeur. Et puis, mais ceci n'est pas un scoop, quant on veut s'en remettre au marché, le politique est quasiment hors circuit. Je pense qu'il faut une bonne dose de "méthode Coué" pour avancer dans ce dossier."

M. Stéphane Boillat, maire : "Hors circuit, je crois que c'est le bon terme."

M. John Buchs, PLR : "On ne va pas allonger. J'aimerais remercier le conseiller municipal M. Michel Jeanneret, ainsi que M. le maire. Le parti libéral radical est satisfait de la prise de conscience du Conseil municipal et de la décision du Conseil municipal de rencontrer le plus rapidement possible nos partenaires de La Goule, qui sont des partenaires fiables et importants. Merci au Conseil municipal de s'engager dans cette démarche."

M. Michel Ruchonnet, président : "C'est donc un point qu'on retrouve dans les deux interpellations, nous en arrivons à la même conclusion."

M. Frédéric Bürki, PLR : "Interpellation intitulée : "Aide sociale et requérants d'asile". C'est un sujet "tabou", mais la population doit être renseignée de manière objective, ceci afin d'éviter des malentendus et rumeurs infondées. Une ville comme Bienne donne des renseignements au travers de la presse régionale, ce qui a le mérite d'éviter des interprétations, mais surtout de permettre de trouver des solutions pour aider en particulier les jeunes à s'en sortir. Nous demandons au Conseil municipal de bien vouloir nous indiquer :

1. L'évolution du nombre de dossiers d'aide sociale entre 2009, 2010 et 2011 ?
2. Le nombre de jeunes de moins de 25 ans qui bénéficient d'une aide sociale ?
3. A l'instar du canton et de plusieurs communes bernoises, le Conseil municipal envisage-t-il de recourir à l'aide d'inspecteurs sociaux pour démasquer les éventuels tricheurs ?

Dans le domaine de l'asile, le parti libéral radical souhaiterait être renseigné sur :

1. Quel est le quota de requérants d'asile attribué à la commune ?
2. Qui est responsable de la gestion de ce dossier, le canton ou la commune ?
3. Si le canton est responsable de la gestion du dossier, nous aimerions savoir comment est organisée la collaboration avec la commune ?
4. La commune a-t-elle l'intention d'informer la population sur le sujet ?

Mme Aline Ruchonnet, cheffe du département des œuvres sociales : "Je prends bonne note de votre interpellation et vous donnerai des réponses lors du prochain Conseil de ville."

M. Frédéric Bürki, PLR : "Merci."

M. Markus Leuenberger, PLR : "Vous le savez bien c'est mon dossier fétiche : "ConviviaCité". Je vais avoir beaucoup de plaisir à rouler, dans le futur, à 20 et 30 km/h dans le village. Le parti libéral radical constate que :

1. Dans le bulletin d'information "ConviviaCité" no 3 de la commune d'avril 2012, il est indiqué que l'étape 2012 est divisée en deux segments distincts. Avant l'Imériale (29 et 30 juin 2012), les travaux s'effectuèrent de la Place du Marché à la rue de Châtillon, après l'Imériale, les travaux concerneront la partie est, de la rue de Châtillon jusqu'à l'abond de la Place du 16 Mars. Dans la feuille officielle du vendredi 31 août 2012, le Conseil municipal écrit ce qui suit : "Il est vraisemblable que la réfection de la partie de l'Est du bâtiment sis Francillon 28 ne pourra pas commencer cette année, et quelle sera réalisée dans le cadre du chantier 2013." Nous sommes étonnés qu'aucune information n'ait été donnée sur les raisons de cet important retard.

Questions :

Le parti libéral radical demande qu'une planification détaillée de la fin des travaux soit faite et communiquée à la population et aux commerçants et riverains concernés.

Quand la Place du Marché sera-t-elle ouverte à la circulation ?

2. Qui est responsable de la gestion du chantier : le canton ou la commune ?
3. A la commune qui est le responsable de cet important chantier ?
4. Des commerçants et entreprises sont pénalisées par l'accès au centre-ville depuis 4 ans déjà, et cela devrait encore perdurer deux ans. Certains commerces ont vu leur chiffre d'affaires diminuer sensiblement. Le parti libéral radical souhaite éviter toute inégalité de traitement entre les commerces, ceci afin d'éviter tout malentendu et interprétation.

D'autre part, nous demandons au Conseil municipal de réunir et d'informer de manière précise les commerçants directement et indirectement concernés par le chantier et non pas une délégation qui n'est pas toujours représentative de l'ensemble des problèmes rencontrés par le commerce local.

Question :

Le Conseil municipal envisage-t-il des indemnités ou dédommagements pour les commerces qui pourraient prouver une diminution importante de leur chiffre d'affaires ?

5. Nous avons constaté que la direction du chantier dépose du matériel à 4 endroits différents, soit la Place du Marché, le Sud de la petite place de parc de la rue du Collège, la partie Nord-Est de la Place du 16 Mars, ainsi qu'un dépôt de matériel sur la place des abattoirs, ceci depuis plusieurs mois.

Nous sommes d'avis qu'il n'est pas normal de supprimer des places de parc à la rue du Collège et sur la Place du 16 Mars, places qui sont proches de quelques commerces.

Nous prions le Conseil municipal de faire évacuer rapidement le matériel de chantier entreposé sur les deux places concernées.

J'aimerais juste encore ajouter qu'il y a aussi des problèmes à la patinoire avec le parage de véhicules.

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Pour la patinoire, je ne vais pas répondre car cela ne concerne pas mon département. Pour le reste : le parti libéral radical constate que :

1. Dans le bulletin d'information "ConviviaCité" no 3 de la commune d'avril 2012, il est indiqué que l'étape 2012 est divisée en deux segments distincts. Avant l'Imériale (29 et 30 juin 2012), les travaux s'effectueront de la Place du Marché à la rue de Châtillon, après l'Imériale, les travaux concerneront la partie est, de la rue de Châtillon jusqu'à l'abord de la Place du 16 Mars. Dans la feuille officielle du vendredi 31 août 2012, le Conseil municipal écrit ce qui suit : "Il est vraisemblable que la réfection de la partie de l'Est du bâtiment sis Francillon 28 ne pourra pas commencer cette année, et quelle sera réalisée dans le cadre du chantier 2013." Nous sommes étonnés qu'aucune information n'ait été donnée sur les raisons de cet important retard.

Remarque : Dans le bulletin d'information n° 3 publié avant le début du chantier, il était effectivement dit que les travaux dans le secteur n° 1 allant de la Place du Marché à la rue de Châtillon seraient terminés fin juin. Toutefois dans le paragraphe suivant, il était noté, je cite : "Le début de la période des vacances d'été verra la deuxième phase des travaux débiter à la rue de Châtillon, pour se poursuivre en direction de la Place du 16 Mars". Fallait-il finaliser à tout prix le premier secteur, pour ensuite ouvrir une impasse à la circulation pendant la réfection de la rue de Châtillon ?

D'autre part, il convient également de rappeler que la réalisation d'un chantier d'une telle ampleur rencontre bien évidemment des imprévus qui peuvent remettre en cause le programme initial des travaux, qui est bien évidemment prévisionnel.

Mais qu'en est-il de la situation réelle du chantier ?

Selon le programme actuel, qui doit tenir compte du fait que les conditions météorologiques peuvent devenir difficiles durant le dernier trimestre de l'année 2012 et que certains travaux ne peuvent être réalisés si les températures de l'air sont inférieures à 5°C (pose de la couche de roulement, soudure des tuyaux de gaz), il est prévu de réaliser l'ensemble des travaux jusqu'au bâtiment Francillon 28. Cela sous-entend que tout doit être terminé dans ce secteur d'ici à fin octobre, y compris la pose de la couche de roulement sur la chaussée et les trottoirs. Il faut toutefois tenir compte du fait que pour y arriver, l'ensemble du carrefour avec la rue du Collège devra être rénové et que des travaux dans un carrefour sont toujours délicats et peuvent prendre plus de temps que prévu. Souvenez-vous de Châtillon-Gare-Vallon !

Une fois cette étape réalisée, les travaux se poursuivront en direction de la Place du 16 Mars, tant que les conditions météorologiques et la logistique du chantier le permettront. Notons encore pour terminer que par rapport au planning initial un certain nombre de travaux imprévus et importants ont dû être réalisés (comme par exemple le changement de la conduite de gaz sur toute la longueur du chantier de cette année et le renforcement de la partie Ouest de la Place du Marché).

Questions : Le parti libéral radical demande qu'une planification détaillée de la fin des travaux soit faite et communiquée à la population et aux commerçants et riverains concernés.

Quand la place du Marché sera-t-elle ouverte à la circulation ?

L'entreprise spécialisée dans le pavage intervient ces jours pour mettre en place le revêtement sur la Place du Marché compte tenu du fait que l'essentiel des travaux souterrains sont terminés. Sauf imprévu, la route traversant la place du Nord au Sud sera ouverte à la circulation d'ici au 21 septembre 2012.

2. Qui est responsable de la gestion du chantier : le canton ou la commune ?

- La commune est responsable pour la partie concernant les réseaux souterrains, les rues adjacentes et les places.
- L'Office des ponts et chaussée est responsable de la route cantonale et des trottoirs.

- La coordination globale des travaux est réalisée de concert par les 2 partenaires.

Il convient de relever ici l'excellente collaboration existant entre les 2 maîtres de l'ouvrage dans la gestion du projet.

3. A la commune, qui est le responsable de cet important chantier ?

Les aspects stratégiques sont placés sous la responsabilité de votre serviteur (questions d'équipement) et M. Raymond Glück (questions d'urbanisme) conseillers municipaux. Les aspects opérationnels sont placés sous la responsabilité de M. Patrick Adatte, chef du service de l'équipement.

4. Des commerçants et entreprises sont pénalisés par l'accès au centre-ville depuis 4 ans déjà, et cela devrait encore perdurer deux ans. Certains commerces ont vu leur chiffre d'affaires diminuer sensiblement. Le parti libéral radical souhaite éviter toute inégalité de traitement entre les commerces, ceci afin d'éviter tout malentendu et interprétation.

D'autre part, nous demandons au Conseil municipal de réunir et d'informer de manière précise les commerçants directement et indirectement concernés par le chantier et non pas une délégation qui n'est pas toujours représentative de l'ensemble des problèmes rencontrés par le commerce local.

Question : Le Conseil municipal envisage-t-il des indemnités ou dédommagements pour les commerces qui pourraient prouver une diminution importante de leur chiffre d'affaires ?

Le Conseil municipal tout comme le canton n'envisage pas d'indemniser les commerçants. Ce fait a du reste été mentionné à plusieurs reprises lors des séances d'information.

5. Nous avons constaté que la direction du chantier dépose du matériel à 4 endroits différents, soit la Place du Marché, le Sud de la petite place de parc de la rue du Collège, la partie Nord-Est de la Place du 16 Mars, ainsi qu'un dépôt de matériel sur la place des abattoirs, ceci depuis plusieurs mois.

Nous sommes d'avis qu'il n'est pas normal de supprimer des places de parc à la rue du Collège et sur la Place du 16 Mars, places qui sont proches de quelques commerces.

Nous prions le Conseil municipal de faire évacuer rapidement le matériel de chantier entreposé sur les deux places concernées.

Un chantier de cette ampleur nécessite des places de stockage pour le matériel et les machines. Il n'existe au centre de la commune pas de place suffisamment grande pour permettre la constitution d'un dépôt unique. Toutefois, lorsque les travaux sur la Place du Marché seront terminés, celle-ci sera totalement rendue à la circulation motorisée et piétonne. D'autre part, il convient également de mentionner que le stockage de matériel des services techniques à la rue du Collège évite des transports de matériel et donc de poids lourds dans la localité, sans empêcher le parcage dans ce secteur. Ceci est du reste confirmé par le nombre de places de parc vides présentes aux alentours."

M. Francis Daetwyler, SOC : "J'aurais juste une remarques et une question. Est-ce qu'il ne serait pas judicieux, à titre transitoire jusqu'en 2014, que nous rebaptisons notre conseil : "Conseil de ville et de chantier". Et puis la question : est-ce qu'il sera possible d'implanter, comme d'habitude, le sapin de Noël sur la Place du Marché ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Pour le nom du conseil, je me garderais bien de suivre cette proposition. Je ne pense pas qu'elle soit adaptée au travail que nous y menons. S'agissant du sapin de Noël, il nous a préoccupé et nous lui avons trouvé un endroit tout à fait adapté. Il sera un peu décalé par rapport à l'emplacement que nous connaissons. Le nouvel emplacement sera un peu plus au centre de la place mais permettra d'être visible de manière claire et évidente lorsqu'on arrive à Saint-Imier. Il y aura un sapin de Noël et vous le découvrirez dès la Saint-Nicolas."

M. Francis Daetwlyer, SOC : "Merci M. le maire."

M. John Buchs, PLR : "Nous remercions le conseiller municipal pour les réponses. Il y a un avis que l'on ne partage pas du tout, c'est la question des transports. J'invite volontiers M. Michel Jeanneret, conseiller municipal, à venir voir l'organisation d'autres chantiers. Je trouve inadmissible que la place Nord-Est de la Place du 16-Mars soit utilisée par le chantier car il est difficile de circuler dans ce secteur et cela supprime encore des places de parc. D'autre part, j'ai dû intervenir fermement car des véhicules de chantier, avec ou sans plaques, ne respectent pas le sens unique de la rue Agassiz qui est une zone 30 km/h. Nous insistons pour que la place Nord-Est de la Place du 16-Mars soit libérée. Il n'en coûtera pas plus à la commune. Les gens qui viennent du Vallon de Saint-Imier ou de Tramelan doivent pouvoir trouver une place de parc. Actuellement, on ne peut plus accéder facilement au parking de la rue du Collège. Nous sommes obligés d'aller en direction de la rue de la Malathe puis tourner à gauche. Nous insistons beaucoup pour que la place Nord-Est de la Place du 16-Mars soit libérée rapidement."

#### 8. Réponses aux motions et interpellations

M. Stéphane Boillat, maire : "A la suite de l'interpellation intitulée : "Travail au noir" déposée par M. John Buchs, PLR, lors de la dernière séance, demandant l'intervention du Conseil municipal auprès du service cantonal compétent pour renforcer les contrôles à Saint-Imier, notre conseil s'est adressé au Beco, département "conditions de travail". Je vous donne ici lecture de la réponse du 6 août 2012 qui nous a été adressée par cet office :

"Intervention lors du Conseil de ville de Saint-Imier du 14 juin 2012

Messieurs,

Nous avons bien reçu votre demande et nous nous réjouissons des efforts actifs entrepris par votre commune pour lutter contre le travail au noir. De notre côté, nous effectuons d'une part des contrôles, indépendamment de tout soupçon, et d'autre part nous vérifions les déclarations de soupçon nous venant de la part de citoyens, d'organisations, de communes ou d'autres services cantonaux.

Le nombre et la répartition des contrôles sont coordonnés et fixés à l'échelle cantonale, les communes n'ayant ici aucun droit de codécision. Mais si vous soupçonnez que des entreprises de votre commune emploient des personnes au noir, vous pouvez bien entendu nous faire part de vos soupçons afin que nous procédions à un contrôle. Vous trouverez des informations plus détaillées sous :

<http://www.vol.be.ch/vol/fr/index/arbeit/arbeitsmarkt/schwarzarbeit.html>

L'association CMTBE, qui effectue pour nous les contrôles, nous a fourni les chiffres suivants pour votre commune :

Nombre d'entreprises contrôlées depuis 2009 : 65

Nombre de personnes contrôlées depuis 2009 : 113

Dans deux cas, les services d'assurances sociales compétents ont été informés d'infractions soupçonnées, ou une violation du devoir de collaborer dénoncée.

Nous espérons avoir ainsi répondu à votre demande. Tout en restant à votre disposition pour d'autres questions, nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos meilleures salutations."

M. John Buchs, PLR : "Nous sommes très satisfaits et remercions M. le maire. N'attendez pas ici, chers collègues et Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, une quelconque intention de délation de notre fraction, ce n'est pas dans notre esprit."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "La question de l'obtention de la certification ISO par les services techniques a été posée à plusieurs reprises au Conseil de ville et a également fait l'objet d'une motion du parti libéral radical modifiée dernièrement en interpellation. Bien que séduisante, la perspective d'une certification n'est pas une démarche qui doit être prise à la légère. En effet, elle nécessite une refonte totale des processus de prise de décision et de travail tant dans le domaine technique qu'administratif. A l'heure actuelle, les services techniques sont tenus de posséder un système d'assurance qualité interne pour les domaines de l'eau (contrôlé par le laboratoire cantonal) et du gaz (contrôlé par la Société Suisse de l'Industrie de l'Eau et du Gaz, sur mandat du canton). Un tel système sera aussi probablement imposé à terme au service de l'électricité par les instances fédérales. La mise en place de ces systèmes à Saint-Imier a nécessité une somme de travail très importante pour leur élaboration que pour leur mise à jour et leur application. D'autre part, les travaux de renouvellement des réseaux actuellement en cours et planifiés pour ces prochaines années, de même que certaines évolutions législatives (libéralisation du prix du marché du gaz naturel) ne permettront pas de consacrer les ressources humaines nécessaires à la préparation et la mise en œuvre d'une certification ISO sans augmentation de personnel et donc des coûts de fonctionnement à répercuter sur les prix des énergies vendus à nos clients. En conclusion, il ne nous semble actuellement pas prioritaire d'allouer à une démarche de certification ISO les ressources tant financières qu'en ressources humaines qu'elle nécessiterait. Il sera toutefois important que cet objet soit réévalué ces prochaines années."

M. John Buchs, PLR : "Nous remercions le conseiller municipal pour sa réponse. Nous sommes satisfaits naturellement de la réponse qui nous est donnée ce soir puisque une porte reste ouverte pour reprendre le sujet. Par contre, nous sommes déçus de la manière dont notre motion a été traitée depuis 4 ans."

M. Christian Schluep, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives. "Suite à la motion déposée par M. Frédéric Bürki, PLR, lors de la séance du Conseil de ville du 5 décembre 2007, dont la réponse aurait été attendue lors de la précédente législature, et suite à sa transformation en interpellation, je me permets de donner réponse. Cette interpellation intitulée "Economie d'énergies" demandait qu'un programme d'économies d'énergies soit étudié pour notre commune. Cette étude, toujours en cours d'amélioration, est menée en collaboration avec le programme du domaine de l'énergie dans le cadre du réseau des villes de l'arc jurassien (RVAJ). Avec le département énergie de ce réseau, tous les bâtiments communaux ont été étudiés et analysés pour connaître leur valeur énergétique, avec comme résultat visible pour le public dans un premier temps l'élaboration d'un display affiché sur chaque entrée des bâtiments communaux. Ce display, qui informe sur les performances énergétique propres à chaque bâtiment, fait ressortir et classe les bâtiments sur leur consommation d'énergie, qu'il s'agisse d'eau, d'électricité, de gaz ou alors d'huile de chauffage. Au travers de ses résultats et du classement de chaque bâtiment, la commission de gestion des bâtiments et des installations sportives privilégie certains investissements ou entretiens ciblés, dans le but d'améliorer la



consommation et d'obtenir des économies d'énergie. A ce jour, ce programme "bâtiment" établi avec le RVAJ permet également l'organisation pour le public des conférences diverses dont les sujets traitent des économies d'énergie. En 2011 une conférence a été organisée sur le thème : "Je rénove mon bâtiment", avec à la clef les informations générales sur la marche à suivre avant, pendant et après rénovation, ainsi que l'approche de demandes de subventions. Suite au succès rencontré, cette année une nouvelle conférence aura lieu à nouveau en terre imérienne, le 14 novembre 2012, et traitera du thème : "Produire son énergie solaire". J'invite déjà les intéressés à retenir cette date. Pour rappel, la meilleure possibilité d'économie d'énergie sur un bâtiment est l'investissement pour assurer son entretien. A ce jour, je peux confirmer que la commission travaille tout au long de l'année dans le but d'économiser de l'énergie et que chaque décision prise libérant une dépense pour améliorer la valeur thermique du bâtiment aboutit à de réelles économies. Le remplacement de fenêtres, de chaudières ou encore l'enveloppe extérieure des bâtiments communaux font également partie des priorités d'investissement, et sont discutées chaque année lors de l'établissement du plan d'investissements."

M. Frédéric Bürki, PLR : "Il est vrai que 5 ans c'est un peu long, mais je vous remercie pour le sérieux qui a été développé pour traiter cette motion. Je me réjouis d'assister à cette conférence."

M. Christian Schluep, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "Egalement en réponse ce soir à une autre motion déposée le 7 décembre 2007, elle aussi modifiée en interpellation, et qui tire beaucoup de parallèles avec ma précédente réponse. Cette dernière émanant du parti socialiste portée par M. Patrick Linder, SOC, s'intitulait : "Promotion du standard Minergie". Après quelques 5 années d'attente à une réponse, je peux malheureusement vous informer en commençant, et avec grands regrets, que notre commune a encore perdu des rangs au classement de la promotion du standard Minergie, et pointait pour l'exercice 2011 au 132<sup>ème</sup> rang de la compétition Minergie des communes bernoises. Cette raison est que notre commune, sans règlement et sans volonté d'y adhérer, ne peut rendre obligatoire le label Minergie pour toute nouvelle construction, publique ou privée sur le territoire communal. Chaque propriétaire, futur ou ancien, peut lors de l'établissement de projet de nouvelle construction ou lors de rénovations, répondre ou non aux normes Minergie. Pour les bâtiments communaux construits et en activité, qui eux non plus ne correspondent pas au standard Minergie, ces derniers répondent néanmoins aux normes strictes actuelles de valeurs énergétique et les matériaux utilisés ou équipements choisis donnent d'excellents résultats thermiques lors de transformations ou rénovations. Egalement lors de nouveaux projets, tous ces paramètres sont également étudiés. En référence à ces quelques déclarations, et suite aux discussions en commission, je peux vous confirmer que lors de l'établissement de projets de nouvelles constructions ou rénovations communales, les échanges avec les bureaux d'architecture quant au choix des matériaux donnent entière satisfaction sur le résultat sans passer par le label Minergie. En complément à cette réponse, je vous informe que je vais participer à une séance en automne au sujet de ce label Minergie, et que suite à cette dernière la commission de gestion des bâtiments et installations sportives sera saisie de ce dossier. C'est avec plaisir que je me permettrai de vous informer lors de la dernière séance de l'année quant aux possibilités de remonter au classement sans forcément passer obligatoirement par le label Minergie."

M. Patrick Linder, SOC : "Je veux bien m'associer jusqu'à un certain point. Ceci dit, je crois qu'il y a certains éléments à remettre sur la table. C'est un label qui est important à nos yeux. Je ne veux pas qu'on le traite comme une plaisanterie. Je crois qu'on doit l'intégrer dans nos réflexions. C'est important. C'est notre rôle de montrer l'exemple et de sensibiliser les propriétaires. Ce 123<sup>ème</sup> rang, il ne me fait pas rire. Je crois que c'est quelque chose que l'on doit travailler. Nous allons voir ce qu'il faut faire pour pouvoir concrétiser ceci. Ces labels existent vraiment pour quelque chose."

M. Christian Schluep, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "Au niveau de la commission des bâtiments et des installations sportives nous pouvons y travailler. Quant aux privés, nous pouvons féliciter tous ceux qui vont dans le sens de Minergie. Malheureusement, ils sont encore peu, essentiellement à cause du coût important."

### 9. Petites questions

Mme Aurélie Juillerat, AJU : "De nouvelles places de parc ont été marquées dernièrement à la rue du Temple. Pour ce faire, un bout du trottoir a été supprimé. De nombreux enfants ainsi que deux lignes de pédibus prennent chaque jour ce chemin pour aller à l'école. Tout ce monde doit maintenant directement passer sur la route, devant les voitures parkées. De plus, au milieu de ces places de stationnement se trouve l'entrée du cabinet collectif d'orthophonie. De nombreux élèves transitent entre ce cabinet et l'école. La fraction alliance jurassienne est tout à fait consciente que sur une zone limitée à 20 km/h, les piétons sont prioritaires. Néanmoins, pour des raisons de sécurité, nous demandons que ce marquage soit rapidement modifié afin de permettre aux enfants de se rendre à pied à l'école en toute sécurité. Je profite de ce cas pour rappeler que de nombreuses voitures transitent près des écoles et des halles de gymnastique à 8 h 30 et midi. L'école insiste sur le fait qu'il est important, pour des raisons de sécurité, de laisser les enfants aller à pied à l'école afin de désengorger le trafic. Aussi est-il nécessaire que la Municipalité garantisse des trajets sécurisés, afin que nous puissions envoyer nos enfants à l'école à pied en toute sérénité."

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Je comprends tout à fait le souci de Mme Aurélie Juillerat, AJU. Je vais quand même vous dire que le marquage qui a été réalisé à la rue du Temple ne correspond pas du tout à ce qui a été prévu. La commission de l'organisation du territoire et de la sécurité avait préavisé un passage entre le bâtiment et les places de parc. Le Conseil municipal a validé le préavis de la commission et puis c'est uniquement une fois les places de parc marquées que nous avons découvert que les informations n'avaient pas été complètement transmises aux différents acteurs. Donc, on va remettre en état comme le projet était prévu. Ceci sera réalisé rapidement pour écarter le danger dont nous sommes conscients."

Mme Aurélie Juillerat, AJU : "Je vous remercie de la réponse apportée."

Mme Aurélie Juillerat, AJU: "Hier je suis allée découvrir le nouveau jeu installé sur l'esplanade des collèges. J'ai été fort déçue en découvrant le petit pont qui a remplacé la cabane en bois. En effet, ce nouveau jeu est déjà dans un état déplorable. Un petit pont de corde est déjà cassé et des vis apparentes rendent ce jeu tout simplement dangereux. La fraction alliance jurassienne aimerait savoir qui s'occupe de l'entretien de cette place de jeux. Nous souhaiterions également qu'un budget un peu plus important soit alloué à l'aménagement de cette place de jeux, afin que des infrastructures de bonne qualité soient installées devant notre école. De plus, la petite cour de récréation dans la nouvelle école infantine à la rue du Temple n'a actuellement aucun jeu à disposition. Il serait aussi intéressant d'étudier la possibilité d'aménager une place de jeux à cet endroit pour l'école infantine et Le Griffon."

M. Christian Schluep, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "J'ai pris bonne note de vos préoccupations. Pour l'essentiel de vos questions, je vais répondre lors de la prochaine séance. Par contre, je reste très surpris de votre intervention en signalant que ce nouveau jeu a juste quelques semaines de vie. Son mauvais état me déçoit. Ce jeu était pour la petite enfance. S'il y a eu des actes de vandalisme, et bien ils ont été commis par des utilisateurs plus grands, voire beaucoup plus grands, qui ne respectent pas le matériel. Je pense que l'exemple de cette petite place

pourrait être porté à d'autres places du village, voire d'autres coins ou quartiers du village, où l'on déplore des incivilités. En ce qui concerne la sécurité, nous allons faire le nécessaire dès demain matin pour qu'au moins cela ne présente aucun danger pour les utilisateurs de ce parc."

Mme Aurélie Juillerat, AJU : "Merci."

M. Markus Leuenberger, PLR : "Organisation du ceff commerce à la rentrée scolaire 2012-2013 à Tramelan : loin d'être optimale". En date du 30 avril 2010 j'ai présenté une demande d'autorisation, pour ma fille, de fréquenter l'école de commerce de la Chaux-de-Fonds, anticipant le transfert du ceff commerce à Tramelan pour des raisons de transports. Le 10 mai 2011 nous avons reçu une réponse négative de la part de la Direction de l'instruction publique du canton de Berne signée par son représentant pour la section francophone, argumentant que la durée de trajets est sensiblement identique. Lors de divers entretiens on m'a confirmé que les horaires des cours et des bus seront adaptés. En juillet 2012, nous avons reçu une information du ceff que le bâtiment n'est pas terminé, que la rentrée des classes se fera dans un chantier. Donc pas de classe attribuée, des casiers trop petits, des bruits de chantiers, un réfectoire/cantine trop petit et ceci jusqu'aux vacances d'automne et qu'il fallait avoir un peu de patience. En effet ceci reflète bien la situation dans laquelle se trouvent les élèves. Toutefois une omission de taille. Alors que les CFF proposent 2 trajets par tranche horaire pour rallier la Chaux-de-Fonds, ceci n'est pas le cas pour Tramelan. De ce fait selon l'heure de la dernière leçon, les élèves doivent s'armer de patience pour le bus, soit 60 minutes, une tranche horaire alors que les CFF proposent 2 trajets par tranche horaire. De plus pour certains trajets le nombre de places assises ne suffit pas et certains élèves doivent faire le voyage debout. Est-ce qu'on en a parlé au BPA ou le ferai-je moi-même ? Je demande au Conseil municipal d'intervenir auprès de la Direction de l'instruction publique à Berne afin que les promesses faites lors du transfert de l'école de commerce de Saint-Imier à Tramelan soient tenues, en particulier une organisation de l'enseignement adaptée aux horaires des transports publics et des locaux adéquats."

Mme Danièle Kiener, cheffe du département des écoles : "Je prends note de votre question. Une réponse vous sera donnée lors de la prochaine séance."

Mme Mélanie Erard, AJU : "Au mois d'octobre 2011 nous votions la mise en vente de l'immeuble sis Beau-Site 35 à Saint-Imier. L'appel d'offres étant depuis un certain temps terminé, nous souhaiterions simplement savoir où en est la vente."

M. Stéphane Boillat, maire : "Suite à la décision du Conseil de ville du 21 octobre 2011 d'autoriser la vente de l'ancienne école enfantine de Beau-Site pour un prix minimum de CHF 530'000.-, le Conseil municipal a établi et adopté la procédure de vente, après avoir fixé les critères d'attribution. Après la mise en place de banderoles ainsi qu'une campagne d'annonces, deux offres ont été faites en février 2012, pour un montant insuffisant (CHF 350'000.-). Le Conseil municipal s'est interrogé sur l'avenir du bâtiment, en relation avec des perspectives dans le cadre de la promotion économique. Il a été décidé de conserver les banderoles (annonces) et de mener les visites sollicitées, mais de ne pas reprendre immédiatement les annonces dans la presse. D'autres solutions ont été trouvées dans le cadre de la promotion économique, de sorte que les 6 intéressés ayant visité l'ancienne école dans l'intervalle ont été informés qu'ils pouvaient confirmer leur intérêt et formuler une offre jusqu'à la fin septembre 2012. Si aucune offre n'était formulée, ou si le prix minimum n'était pas atteint, le Conseil municipal décidera alors de la suite à donner, en particulier du lancement d'une nouvelle campagne d'annonces."

Mme Mélanie Erard, AJU : "Merci."

M. John Buchs, PLR : "Lors de notre séance d'octobre 2011, suite à la convention signée entre la commune de Tramelan et la nôtre, nous avons interpellé le bureau du Conseil de

ville pour savoir quand allait avoir lieu la rencontre prévue dans la convention entre le Conseil de ville de Saint-Imier et le Conseil général de Tramelan. Nous avons précisé que la rencontre devait être amicale mais également permettre de traiter un ou deux sujets. Ce lundi, l'ancien président du Conseil de ville M. Pierre Jeanneret m'a indiqué, lors de notre fraction, qu'il avait eu un échange épistolaire avec le président du Conseil général de l'époque M. Antoine Bigler. Est-ce que cette rencontre est encore programmée pour cette année ?"

M. Michel Ruchonnet président : "Il y a une rencontre qui est prévue, ainsi qu'un ordre du jour. Malheureusement, à ce jour, nous n'avons pas encore trouvé de date qui convient à tout le monde. Depuis le début de l'été, nous sommes en contact et nous cherchons une date. Nous souhaitons cette rencontre."

M. John Buchs, PLR : "Nous prenons acte avec plaisir que ce point n'a pas été oublié. Nous aimerions bien que l'on discute de dossiers qui intéressent les deux communes."

M. Michel Ruchonnet, président : "Alors, à l'ordre du jour il y a 3 points. Deux de bonnes relations, et un qui concerne l'hôpital, site de Saint-Imier."

M. John Buchs, PLR : "Est-ce que l'on peut ajouter un troisième point suite à la petite question de M. Markus Leuenberger, PLR : l'étude du transfert du ceff commerce à Saint-Imier ?"

...rires...

M. Michel Ruchonnet, président : "Nous pouvons tout faire. Pour le moment, j'ai reçu la petite question de M. Markus Leuenberger, PLR, avec tout le côté émotionnel qu'il aime mettre. J'ai moi-même une fille qui va dans la même classe, ou dans une classe parallèle, et qui vient de commencer le ceff commerce. Je n'ai pas du tout les mêmes échos, et cela se passe très très bien. Je pense que ces braves élèves peuvent encore attendre un mois pour avoir des locaux adéquats. Les transports se passent également bien. Je pense qu'il ne faut pas mettre en avant des choses qui relèvent peut-être de cas isolés. Il y a effectivement des problèmes à régler, mais ce n'est pas si noir que cela. Un à un, la balle au centre !"

M. Markus Leuenberger, PLR : "Quant on promet on assume."

M. Michel Ruchonnet, président : "Ce n'est pas toujours facile."

M. Markus Leuenberger, PLR : "Alors on ne promet pas."

Mme Mélanie Erard, AJU : "Les jeunes noctambules de la région sont ravis de pouvoir bénéficier depuis quelques temps, de l'offre MobiNight qui permet, pour rappel, de relier de nuit, La Chaux-de-Fonds à Bienne et retour. Or, l'offre est interrompue pendant l'été. Nous pensons pourtant qu'elle connaîtrait un grand succès grâce aux manifestations estivales régionales, comme par exemple les promotions du Locle ou La Plage des Six Pompes à la Chaux-de-Fonds. C'est pourquoi nous souhaitons savoir s'il ne serait pas possible de prolonger cette offre pendant ces événements, au moins pour une période essai."

M. Patrick Tanner, chef du département de l'économie et du tourisme : "Effectivement l'offre MobiNight assurée sur mandat par les Transport Régionaux Neuchâtelois propose des courses les week-ends, le vendredi, et le samedi à 1 h 55 au départ de La Chaux-de-Fonds jusqu'à Sonceboz pour assurer la correspondance avec le réseau Moonliner qui relie Bienne à Sonceboz, et puis un retour à 2 h 50 au départ de Sonceboz pour La Chaux-de-Fonds. Les coûts de ce projet, je crois que j'en ai déjà parlé, se montent à CHF 30'000.- environ et sont répartis à charge des communes du Vallon, de Renan à Sonceboz, soit environ CHF 11'000.- à charge de la Municipalité de Saint-Imier, avec un prix des tarifs de CHF 7.-

pour 5 arrêts et de CHF 10.- à partir de 6 arrêts. Cette liaison de bus est interrompue durant deux mois, en été, en gros de fin juin à fin août. Je n'ai pas réussi à obtenir une prise de position de la part des Transport Régionaux Neuchâtelois. Je vais les contacter. Il est difficile de répondre pour l'instant puisqu'il faut avoir l'accord de toutes les communes. Je vais vous apporter une réponse circonstanciée de la part des Transports Régionaux Neuchâtelois lors du prochain conseil."

Mme Mélanie Erard, AJU : "Merci."

#### 10. Réponses aux petites questions

M. Stéphane Boillat, maire : "En réponse définitive à la petite question posée par M. Frédéric Bürki, PLR, concernant la mise en place d'une réception des nouveaux habitants, je peux vous informer que le Conseil municipal a défini le concept d'une telle manifestation. Elle aura lieu tous les ans, en début d'année, sur un mode convivial permettant de mieux se connaître et faire connaître la commune et ses atouts, et s'adressera à tous les nouveaux habitants arrivés durant l'année civile précédente. Pour les nouveaux arrivés durant l'année 2012, cette réception aura lieu le 10 janvier 2013. Lorsque la petite question a été posée, en avril 2012, j'indiquais que la population avait augmenté de 23 unités depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012; cette progression s'est confirmée, puisqu'à ce jour elle atteint 45 habitants, portant la population à 4896 habitants. La barre des 4900 avait même été passée au 1<sup>er</sup> septembre 2012. Les variations pouvant être importantes d'un mois à l'autre, il faut marquer une certaine prudence avant d'affirmer que la barre des 4900 pourra être dépassée, ou la progression totalement conservée. Pour les férus de chiffres, on peut indiquer que le point le plus bas a été atteint au 1<sup>er</sup> janvier 1999 avec 4627 habitants et que la barre des 4800 habitants avait été passée en 2008."

M. John Buchs, PLR : "Nous sommes naturellement satisfaits de la réponse de M. le maire. Le Conseil municipal a invité les partis politiques à une séance, le parti libéral radical était seul. Je souhaite dire que nous avons formulé des propositions pour cette manifestation. Nous ne sommes pas venus les mains vides."

M. Stéphane Boillat, maire : "Je vous prie de m'excuser. Si je peux compléter, le résultat tient compte de cette séance de travail."

M. John Buchs, PLR : "Il ne faut pas vous excuser. Je tenais juste à préciser. Nous sommes très satisfaits."

#### 11. Divers et imprévu

M. John Buchs, PLR : "Le parti libéral radical constate avec une vive satisfaction que le Congrès anarchiste qui a réuni plus de 3'000 participants à Saint-Imier en août 2012 s'est déroulé sans aucun incident et dans un esprit convivial. Les locaux et terrains de la commune de Saint-Imier ont été rendus dans un état de propreté parfait. Bien que nous ne partageons pas l'idéologie de cette composante politique, nous tenons à féliciter les organisateurs, en particulier Espace Noir et le Conseil municipal qui a réuni avant le Congrès les partis politiques (malheureusement nous étions à nouveau seuls) et les organisateurs, ce qui a permis de faire part des attentes des uns et des autres et de créer le climat de confiance nécessaire à toute bonne collaboration. Nous saluons également l'ouverture de la filière ES en soins infirmiers le 3 septembre 2012 à Saint-Imier. La ténacité du ceff santé-social a permis cet exploit, contre l'avis contraire de tous les cantons romands. Nous appelons maintenant avec force et vigueur les cantons de Neuchâtel et du Jura à

reconnaître cette filière qui est nécessaire pour l'Espace BEJUNE, et non seulement pour le Jura bernois, et ne fait pas d'ombre à la HE-Arc santé et ne la cannibalise pas du tout."

M. Michel Ruchonnet, président : "Avez-vous fini ?"

M. John Buchs, PLR : "Oui tout à fait. Bon, si vous voulez je peux continuer. J'ai un bouquin je peux vous lire quelque chose."

...rires...

M. Michel Ruchonnet, président : "Je voulais aussi vous rassurer. Je suis allé voir les endroits de campement ; les hordes d'Attila ont passé, mais ce n'était pas les hordes d'Attila puisque l'herbe a repoussé. "

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 42.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE  
Le président :                      Le vice-chancelier :